



ISSN 0750 - 1144

Sauvegarde et
Embellissement de
L Y O N

Association loi de 1901
Agr660 au titre L.121-8 et L.160-1 Code de l'Urbanisme

BULLETIN DE LIAISON

N° 36

MAI 1993

LE VENT DU LARGE

A l'heure où S.E.L. sort une plaquette pour rappeler son identité, son champ et ses modes d'action, ce bulletin reflète on ne peut mieux les grands axes de ses préoccupations.

La préservation du Patrimoine, que ce soit en veillant à la qualité du ravalement des façades de Bellecour ou que ce soit en s'assurant de la Sauvegarde de l'historique château Lamothe.

L'encouragement à l'Embellissement comme, par exemple au-

jourd'hui, l'invitation à plus de rigueur dans la gestion des perspectives ou dans la structuration de la Cité.

Ce bulletin montre également que le terrain d'investigation de S.E.L. ne se limite pas au cœur ancien de la ville, même si elle ne le renie pas.

S.E.L. n'hésite pas à écouter, le temps nécessaire, les explications passionnantes de la rénovation des gratte-ciel de même qu'elle se laisse guider avec intérêt dans les

coins et recoins du grand édifice de l'Hôtel-Dieu.

Et puis, à son habitude, S.E.L. propose son petit tour du monde en quatre vingts jours, quatre vingts jours du monde de l'actualité lyonnaise.

Autant dire que l'association n'hésite pas à prendre le large.

Autant dire que les embruns ne manquent pas de S.E.L.

LA REHABILITATION DES GRATTE-CIEL DE VILLEURBANNE

Ce Jeudi 11 Mars 1993, notre Association s'est rendue à VILLEURBANNE pour entendre M. RINALDI de la Société Villeurbannaise d'Urbanisme (S.V.U.) sur l'historique de ces constructions et sur sa réhabilitation.

En 1924, la démographie considérable, conséquente au développement de l'industrialisation dans ce quartier, a obligé le Maire, le Docteur Lazare GOUJON à créer un centre urbain. Il sera composé de la Mairie, d'un Palais du Travail, d'une Poste et de Logements.

M. LE ROUX a été lauréat du concours pour le plan de masse et

les 6 groupes de logements, et M. Robert GIROUD, Architecte et Grand Prix de Rome, pour la Mairie. Celle-ci fut mise en chantier la première.

La Ville, propriétaire des terrains, créa en 1931 la Société Villeurbannaise d'Urbanisme (S.V.U.) pour conduire l'opération comme Maître d'Ouvrage, et céda les terrains à cette société avec des baux emphytéotiques de 60 ans.

En 1934, les 1400 logements inscrits dans les bâtiments de 11 niveaux sont achevés.

Ces constructions sont réalisées avec une structure métallique et remplissage en briques.

En 1940, il y avait moins de 50% des surfaces commerciales du rez-de-chaussée occupées, et la Loi de 1948 a facilité l'accès à plus de locataires.

En 1991, le bail emphytéotique est renouvelé, ce qui permet à la Société Villeurbannaise d'Urbanisme (S.V.U.) d'entreprendre les travaux de réhabilitation qui seront étalés sur 6 ans, soit un groupe de 230 logements par an.

Un diagnostic social a été réalisé sur 4 groupes et fait ressortir le type de logement suivant :

1 Pièce : 13%	2 Pièces : 62%
3 Pièces : 11%	4 Pièces : 10%
5 Pièces : 3%	

Les locataires composés à 90% de français sont âgés. En effet, 50% ont plus de 70 ans et retraités, ce qui explique que 26% de la population n'a pas bougé depuis 1950, et 19% depuis 1985.

Pour le bâti, les logements sont bien tenus et sont équipés d'un chauffage central collectif, d'un WC, d'un lavabo et d'un évier. Seulement 25% des logements possèdent une douche ou une baignoire.

Le coût des travaux envisagés s'élève à 140.000 F. TTC par logement, compris les parties communes.

La réhabilitation s'effectue en site occupé, c'est-à-dire avec les locataires en place.

La présentation des bâtiments se termina par une projection de diapositives sur les parties communes et les logements, et conclua notre réunion.

SAUVEGARDE et EMBELLISSEMENT DE LYON (S.E.L.) envisage - avec l'accord de la S.V.U. - une visite de chantier pour visiter un logement avant et après travaux.

Encore grand merci à M. RINALDI pour son admirable exposé.

Jean-Paul DRILLEN

CHATEAU DE LA MOTTE (SUITE)

Alors que les Armées s'apprêtent à quitter définitivement le Château de la Motte, le moment est venu pour "Sauvegarde et Embellissement de LYON" de souligner, à nouveau, aussi bien sa remarquable signification pour notre cité que l'urgence de bien décider de son sort.

Déjà, on s'en souvient, en Septembre 1984, notre Association présentait une importante étude : "L'espace Lamothe et la ville" qui proposait, en particulier, d'engager sans attendre une réflexion permettant de définir un projet d'aménagement de ce vaste et exceptionnel espace. Si ce dossier a reçu un accueil sympathique, il n'a, pour autant, suscité aucune démarche sérieuse.

Nous allons voir pourquoi il est urgent de revenir sur ce sujet.

Personne n'ignore le grand intérêt historique et architectural du Château de la Motte, seul survivant parmi ceux qui, autrefois, occupaient l'Est lyonnais. Malgré les mésaventures qui marquèrent son existence depuis le XVIème, voire le XVème siècle, c'est par miracle qu'il est parvenu jusqu'à nous. Sans doute, le fief partagé au bénéfice d'une vingtaine de propriétaires ne dut-il sa survie qu'à la volonté de deux reli-

gieuses, petites filles de François de PLATEL, dernier propriétaire de l'ensemble du domaine et à celle, particulièrement avisée et tenace, de la Supérieure du Monastère des Tiercellines de Ste Elisabeth de Bellecour qui n'eut de cesse de rassembler les parcelles dispersées. Vendu en 1791 comme bien national, le domaine fut affecté aux Armées lorsque le Gouvernement de Louis-Philippe, préoccupé de la situation de LYON, alors sans défense organisée, décida un important système de fortifications. Le domaine de Lamothe fut alors retenu pour la construction d'un fort et d'une caserne.

Encore que l'utilité strictement militaire ne leur apparaissait guère, les Armées surent dégager d'importants crédits afin d'assurer sa sauvegarde. C'est ainsi qu'en 1977, les toitures furent-elles refaites - d'excellente façon d'ailleurs - quelques années avant qu'elles soient, autant que les façades, inscrites sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques.

Si, aujourd'hui, "Sauvegarde et Embellissement de Lyon" lance, à nouveau, un pressant appel à ceux qui ont la charge du devenir du château, c'est que les Armées vont prochainement l'abandonner, ce sera

chose faite, nous semble-t-il, dès 1993, de nombreuses années avant que la Caserne Sergent Blandan ne le soit à son tour. Il est donc, à tous égards, nécessaire et urgent de dissocier, quant à leur dévolution, le château et son environnement immédiat (dont il conviendra d'en définir, sans tarder, l'importance), du reste de l'emprise militaire.

En effet, les Armées abandonnant le château devenu, pour elles, sans emploi, n'auront à l'évidence aucune inclination à investir quelque crédit que ce soit pour assurer son entretien : d'autres priorités s'imposeront à elles. Dans ces conditions, cet ensemble, de grande qualité, laissé à l'abandon, va courir tous les dangers. Qui peut rester insensible à cette malheureuse perspective ?

Le schéma directeur et, désormais, le P.O.S. constituent les bases qui permettent d'entreprendre les démarches qui sauveront tout à la fois :

* le château de la Motte en lui donnant une destination digne de son histoire et digne de LYON ;

* l'espace Lamothe en l'utilisant comme il convient, c'est-à-dire ainsi que "Sauvegarde et Embellissement de Lyon" le proposait dès 1984.

VISITE DU SAMEDI 3 AVRIL 93 à l'Hôtel-Dieu de Lyon

Malgré un beau temps ensoleillé, les participants à la visite n'étaient qu'une quinzaine à profiter des explications de Monsieur MORTAMET, Architecte en Chef des Monuments historiques, sur Les travaux de restauration qu'il a dirigés dans l'enceinte de l'hôtel Dieu de LYON.

L'accueil du groupe se fait dans la Cour d'Honneur qui a conservé son caractère de cloître, et M. MORTAMET fait un petit rappel historique des origines des divers bâtiments. Il insiste sur l'élégance du Portail d'entrée (DELAMONCE, 1706) et attire l'attention sur le vénérable magnolia qui trône au centre de la cour.

Le groupe se dirige ensuite vers le Petit Dôme (1622-1631) et, dans la coupole du 1er étage, Monsieur MORTAMET fait remarquer la disposition en croix des bâtiments, les grandes salles réservées aux malades convergeant vers la salle centrale dotée d'un autel, et supportant le dôme servant d'aération.

Quittant ensuite la partie ancienne, le groupe gagne les bâtiments tout en longueur construits le long du Rhône sous la conduite de SOUFFLOT à partir de 1779.

La disposition des bâtiments en croix est abandonnée, mais les salles des malades constituent deux groupes situés de part et d'autre du Grand Dôme.

Au dos de la longue façade se trouve une série de cours, dont la Cour Centrale, au niveau du Dôme, comporte l'ancien puits de l'hôpital et commande l'ancien Réfectoire des Soeurs, également objet des restaurations conduites par Monsieur MORTAMET, mais qu'il n'est pas possible de faire vi-

siter, en raison d'un Congrès Médical qui s'y trouve réuni.

Le corps de bâtiment du Grand Dôme comporte en son rez-de-chaussée une Salle de Réception et d'Apparat s'ouvrant sur le fleuve.

De part et d'autre de l'entrée, statues monumentales de CHILDEBERT et de ULTROGOTHE, fondateurs en 542 du premier hôpital. Aux angles de la Salle, quatre colonnes de pierre en forme de fuseau supportent la corniche. Les murs de pierre présentent un "bouchardage" caractéristique de l'époque de construction. (1780 env.) A noter que cette Salle d'Apparat n'a pas été ouverte sur la façade Rhône depuis la visite à LYON du général de GAULLE.

Au premier étage, la Salle du Grand Dôme a des proportions majestueuses. Elle a été isolées des Salles de Soins situées de part et d'autre par des portes vitrées de grande hauteur. Le sol de la Salle a été refait en damier noir et jaune, mais l'autel central n'a pas été remis en place. Les murs percés de hautes fenêtres sont en pierres dorées.

Après l'incendie de 1944, la coupole du Dôme avait été totalement démolie, et on se souvient de la couverture en tôle qui resta longtemps en place.

La Direction des Monuments

Historiques décida la reconstruction du Grand Dôme avec une armature en béton précontraint rétablissant la couverture à l'identique. De même il a été décidé de rétablir le décor intérieur avec toutes ses gypseries.

Le groupe est invité à faire le tour de la corniche intérieure de la coupole, dont la vue plongeante sur la salle est impressionnante, puis à faire l'ascension jusqu'à l'extérieur du lanterneau sommital.

De ce balcon, qui se trouve à 60 m. du sol des cours, on peut se rendre compte de la disposition des différents bâtiments de l'Hôtel-Dieu, et on retrouve le cheminement de l'ancienne rue Serpillière qui allait du Pont du Change sur la

UN LIVRE DE REFERENCE

"Le paysage Urbain" de J.M. Loiseau, F. Terrasson, Y. Trochel Editions Sang de la Terre (1er Trimestre 1993)

Un ouvrage rassemblant pour la première fois de nombreux thèmes abordés dans nos Bulletins depuis dix ans.

Un ouvrage de référence pour les associations, mais aussi bien sûr, pour les Elus et les Techniciens.

Saône jusqu'au Pont de la Guillotière, au pied de l'Hotel-Dieu.

Monsieur MORTAMET donne des détails sur la remise en place, grâce à un Hélicoptère, du couronnement avec l'Ange et la Croix Il fait remarquer le finissage de l'ensemble du lanterneau réalisé au plomb. La coupole du Dôme est recouverte de tuiles vernissées.

Après cette visite d'altitude, Monsieur MANHES, Architecte chargé de la rénovation hospitalière, fait visiter au groupe une partie

de la nouvelle Maternité soulignant combien l'utilisation plus rationnelle des volumes permet d'accueillir des malades plus nombreux dans de meilleures conditions.

Monsieur MORTAMET termine la visite par la Chapelle Notre-Dame de Pitié, ouvrant sur la Place de l'Hôpital.

Cette Chapelle, dont l'état nécessiterait des travaux de restauration importants, contient de riches sculptures et peintures du XVII^e au XIX^e siècles. On peut remarquer en particulier une chaire en mar-

bre polychrome provenant du Couvent des Carmes Déchaussés, et, derrière l'autel, une Statue de pierre provenant de l'ancien Pont du Change.

Le groupe remercie Monsieur MORTAMET de ses intéressants commentaires, et se sépare vers 11 h. 30.

J. GATEAU

"PERSPECTIVES" ET REALITES

Notre Association a été conviée à la réunion du Comité Directeur de l'UCIL le 23 mars 1993, dont le sujet était le boulevard de l'Europe.

Selon les Elus, il s'agit du "nom de code d'un projet qui comprend une succession d'avenues à deux fois deux voies reliées les unes aux autres d'une manière claire et lisible".

Ce boulevard doit relier le boulevard de Stalingrad à celui des Etats Unis en passant par la Part Dieu, côté Est.

L'expression architecturale du tracé devra être digne des principales avenues lyonnaises, comme l'avenue de Saxe, par exemple.

Sans entrer dans la polémique qui oppose les Elus et les concepteurs du projet aux habitants concernés par le tracé, regroupés dans les Comités d'intérêt locaux des 6, 3 et 8 arrondissements, on constate à la lecture des plans que cette artère comportera de très nombreux rond-points.

Ils seront paysagés, et de nombreux arbres seront plantés sur de larges trottoirs tout au long du parcours dans l'intention de réaliser une agréable liaison urbaine interquartiers, afin d'éviter également que cette nouvelle voie se transforme en un déversoir du Périphérique. Les coupures sont si nombreuses qu'il est à craindre un manque certain de recul et par conséquent une absence de perspective.

Le projet devrait être revu dans cette optique, pour ne pas tomber dans un défaut qui nous semble typiquement local.

L'archétype de la perspective prestigieuse est l'avenue des Champs Elysées à Paris, accentuée par la légère montée qui la caractérise.

A Lyon, parmi les avenues qui

pourraient sinon soutenir la comparaison, mais du moins offrir une large perspective ouverte sur le centre de la ville, nous pouvons citer entre autres les cours Roosevelt, Lafayette et Gambetta. Leurs débouchés sur les quais du Rhône sont consternants.

Le cours Roosevelt, en dehors de la fontaine couronnée par la statue de la ville de LYON quasi invisible de la presqu'île et qui tourne le dos à l'avenue, se termine par un affreux pont en biais imposé par l'état comme l'une des conditions de financement de la ligne A du métro. D'où cassure de deux perspectives : celle des ponts du Rhône et celle de l'avenue.

Le cours Lafayette débute par un boyau dont on se demande comment il a pu subsister. Il occulte complètement la perspective qui pourtant à cet endroit s'élargit sur

la colline de Fourvière.

Le cours Gambetta pourrait éventuellement bénéficier d'un meilleur sort que ses homologues.

Hélas, on croirait que l'on s'est attaché à détruire l'admirable vue de l'Hôtel Dieu et de Fourvière au second plan.

Dans sa partie large, de la place G.Péri au quai du Rhône terminée par le rond-point de la Fosse aux Ours qui n'arrange rien, il y a un

terre-plein central "orné" de pas moins de 27 obstacles qui nuisent à la vue, dont les plus affligeants sont l'entrée du parking avec le tableau publicitaire masquant l'horizon et les arbres.

Nous sommes des défenseurs inconditionnels des arbres de la ville, qui en a grand besoin, mais nous n'hésitons pas à dire que ceux qui sont situés sur le terre-plein n'ont aucune raison d'être à cet endroit. Ils ne concourent pas

à l'embellissement de la Cité.

Devant ces tristes exemples, la vigilance s'impose pour le boulevard de l'Europe.

Il faut s'efforcer qu'il soit agréable à vivre, mais aussi qu'il soit agréable à regarder.

André MAYNARD

MAASTRICHT BOULEVARD

Décidément, l'Europe ne fait pas l'unanimité; il y a ceux qui sont pour et ceux qui sont contre... Dans le cas du Boulevard, ces derniers sont même tout contre.

En effet, un projet de restructuration de la maille urbaine vient perturber la quiétude d'un quartier jusque là oublié, derrière l'ancienne gare des Brotteaux, oublié alors que, sans en avoir l'air, il bénéficie d'une situation privilégiée.

Les privilèges de se situer à deux pas d'une station de correspondance de métro (il n'y en a pas trente-six à Lyon), à quelques enjambés d'un vaste parc urbain (faut-il rappeler combien il en existe dans l'agglomération ?), à quelques enjambées encore d'un centre commercial de premier niveau, mais aussi à deux heures de TGV des bords de Seine, et cetera, et cetera... bref, des atouts de centre ville.

Bien des avantages certes, mais l'inconvénient d'être "derrière" : derrière la voie ferrée; ça se voit et, ça s'entend !

Ca se voit, avec un urbanisme d'arrière cour délaissée, avec des

rues qui viennent buter sur de tristes murs, avec un espace où la répartition entre les vides et les pleins apparaît anarchique et dénuée toute harmonie, un quartier somme toute inconsistant.

Ca s'entend avec un terre-plein de voie ferrée qui domine son environnement, imposant sa loi sonore au quartier, d'autant mieux que ce dernier est mal structuré.

Du coup, ces îlots semblent tourner le dos à la ville, alors que, le contexte évoluant la ville lui donne beaucoup aujourd'hui.

C'est donc sur ces bases d'analyse que nous avons poussé l'idée d'un projet de nouveau Boulevard, dans ce même bulletin, en mai 89, avant que la Municipalité, nouvelle, ne rebondisse dessus pour en faire son projet, avec quelques nuances.

Nous y soulignons en effet la nécessité de créer de vraies façades,

pleines et consistantes, le long du faisceau de voies ferrées, tant au niveau de la gare de la Part-Dieu qu'au niveau de l'ancienne gare des Brotteaux.

Ces constructions devaient, à notre avis, pouvoir à la fois structurer l'espace en apportant plus d'épaisseur à cette partie de ville, et urbaniser la traversée ferroviaire sur la façade Est.

Elles devaient permettre, dans la foulée, d'atténuer nettement cette impression de soumission du quartier vis à vis des infrastructures. Et au delà de l'impression, elles devaient permettre de mieux canaliser pollution sonore qu'amènent ces infrastructures.

Mais les motivations à l'origine de ces propositions débordaient aussi le cadre local : il s'agissait de mieux confirmer l'expansion du centre ville vers l'est, surtout outre voies, en particulier depuis l'ouver-

ture de la gare de la Part-Dieu côté Villette.

Aussi ce projet avait-il, de façon évidente, une dimension à l'échelle de l'agglomération, tant il est vrai que le réseau de voies ferrées a joué, jusqu'à ce jour, un rôle de frontière urbaine, subi par son environnement.

Il s'agissait de proposer une première base d'articulation à un ensemble de quartiers, en profitant d'une opportunité (une trame bâtie globalement de faible valeur) pour engager une remise en cause forte. (on peut regretter, par exemple, que la même approche n'ait pas été engagée quinze ans plus tôt, Boulevard de Stalingrad à Villeurbanne, alors que se présentaient les mêmes conditions favorables à l'origine, pour faire un large boulevard bordé de deux vraies façades).

Aussi, le moment paraît-il choisi pour faire de l'urbanisme ambiteux.

Lyon ne peut se contenter de réalisations minables comme la dernière construction du cours Vitton (angle Masséna) plus représentative de l'esprit du moyen âge que de celui d'une fin de vingtième siècle, en matière de gestion de l'espace urbain, avec ses encorbellements.

L'ambition paraît plus présente quelques centaines de mètres plus à l'Est, sur le même axe majeur, dans le parti architectural retenu pour la nouvelle place Charles Hernu. Imaginons un instant une meilleure coïncidence de cette place grandiose avec le croisement de notre grand boulevard... encore faudrait-il oublier plus souvent la frontière qui n'est qu'administrative entre les deux municipalités voisines pour faire de l'urbanisme en phase.

L'ambition ne manque pas non plus sur le Boulevard de Stalingrad

tout proche, même si l'on a raté l'occasion de faire encore mieux.

Alors, si les habitants du quartier Thiers s'expriment sur leur droit à participer au débat, et s'il est du devoir de la Municipalité de bien les intégrer, ce projet ne concerne pas qu'eux.

Si des risques d'augmentation du trafic automobile les inquiètent, on peut constater que d'autres axes, dans Lyon, parcourent plusieurs kilomètres du Sud au Nord de la Ville, sans ressembler pour autant à des autoroutes urbaines (axe Jaurès-Saxe-Foch par exemple).

Si une revendication doit être exprimée en ce qui concerne le trafic automobile, c'est que d'autres axes soient développés plus à l'Est, avec autant d'intensité, aussi bien dans Lyon que dans Villeurbanne, afin de répartir correctement les flux d'échanges (par exemple aux niveaux Baraban - Dauphiné, Feuillat, ...). Ces différents quartiers manquent cruellement d'axes continus.

Aussi la question n'est-elle pas "Boulevard de l'Europe ou non ?" mais "Boulevard de l'Europe plus quels autres boulevards plus à l'Est".

Ceci veut dire qu'une autre dynamique doit être engagée en terme de schéma directeur sur ces sujets, pour améliorer nettement le maillage de la cité.

De même une action de réhumanisation des axes encadrant la Part-Dieu (Garibaldi, Vivier Merle) permettrait à la Municipalité lyonnaise de gagner en crédibilité en matière d'infrastructures de voirie et d'environnement.

D'autre part, comme on l'a vu, ce projet offre des possibilités pour réduire dans le même temps la pollution sonore due au trafic fer-

roviaire (ce qui n'interdit pas de lutter pour la réduction de ce trafic, en particulier de trains de marchandises).

Alors, qu'on n'argumente pas que les pollutions vont s'additionner !.. Quoiqu'il en soit, l'Europe reste une voie incontournable.

Si cela s'avère nécessaire, consultons la population par référendum; mais pas seulement ceux qui sont "tout contre", ni ceux qui sont "contre tout" (rappelons-nous combien les critiques ont été, et sont encore, vives vis à vis de la construction du complexe de Perrache, qui venait tuer l'espace offert par l'ancien Cours de Verdun. Ne refusons pas aujourd'hui un projet qui vient offrir un espace maîtrisé...)

Consultons l'ensemble des populations concernées de Lyon et de Villeurbanne (voire du Grand Lyon).

Alors peut-être, ceux du quartier qui se montrent très entiers dans leur esprit critique seront-ils plus partagés envers le nouveau Thiers.

Espérons enfin que les diviseurs cessent de se multiplier derrière "un" immeuble de rapport à sauver; sachons pardonner à la Municipalité cette opération ratée, elle n'avait pas encore à l'époque de projet d'agglomération en commun avec sa voisine.

Aujourd'hui, c'est décidé, on va faire de l'urbanisme au niveau du Grand Lyon, au travers d'une Agence commune et communautaire.

Jacques BONNARD

Réf. : Bulletin de SEL, N° 23, de Mai 1989, " Pour une ville articulée "

L'ACTUALITE DONT ON PARLE Janvier - Avril 1993

LES HOMMES ET LES ORGANISATIONS

- Les fonctions et les réalisations des paysagistes P 4/04
- Treize urbanistes (dont plusieurs lyonnais) produisent un "Manifeste" pour un urbanisme humaniste, rénové, efficace et généreux (Interview de Charles DELFANTE) P 1/03
- Chantal FEMINIER - Berger à la tête de la Renaissance du Vieux Lyon P 8/02
- Guide historique du quartier Saint Vincent par Max BOBICHON P18/02

LE PATRIMOINE

- Inauguration des locaux réhabilités du Grenier d'Abondance quai Saint Vincent (pour la DRAC) P 16-17/02 Le Monde 18/02
- Devenir du Palais de Justice LF 4/03 P 24/03
- Eldorado - le rideau est tombé P 11/03 LF 3/02
- Explication du Directeur régional des affaires culturelles P 11/2 Le Monde 7/2
- Inventaire du Patrimoine de la Ville de Lyon P 5/03
- Musée urbain Tony Garnier (cité des Etats-Unis) Evolutions internationales P 15-18/02 P 4/04

GRANDS PROJETS

- L'aménagement des berges du Rhône à l'amont de Lyon (Boulevard Périphérique Nord et Cité Internationale) P 25/02
9 à Lyon-Février

PROJETS STRUCTURANTS

- Boulevard de l'Europe : contestation P 21-26/02 LF 6/03
P 19-24/03 P 6/04
9 à Lyon-Janvier
BMO 31/01
Le Monde 25-27/01
- ZAC Thiers

AU FIL DES QUARTIERS

-Vieux Lyon

- Aménagement de l'avenue Adolphe Max Journal RVL Février
- Piétonnisation du quartier Saint Georges 9 à Lyon-Février
- Un nouveau jardin à la Quarantaine 9 à Lyon-Janvier

-Colline de Fourvière

- Aménagement du quartier Saint Just P 27/03

-Quartier de Vaise

- ZAC du Centre 9 BMO 21/03
- Première pierre de la Maison des Etudiants à Vaise 9 à Lyon-Mars

-Croix-Rousse

ZAC Saint Vincent	9 à Lyon-Février
Projets contestés au-dessus du Bon Pasteur	P 15-18/03
Réhabilitation de la Cité du Clos Jouve	P 27/02
ZAC des Pierres Plantées - Projet d'une rue redessinée	P 15/03 - 9 à Lyon-Mars
La Croix-Paquet défend ses arbres	P 15/03 - 9 à Lyon-Mars

-Presqu'île

Aménagement de la rue de la République (Alain SARFATI)	P 4/01 11/02
La nouvelle fontaine de la place Antonin Poncet	P 23/03
Place de la Bourse "mi-jardin"	P 6/01
Aménagement de la petite rue Saint Nizier	9 à Lyon-Mars
ZAC de Perrache en panne	P 21/01

-Brotteaux-Guillotière

Eclairage de l'église Saint Joseph	9 à Lyon-Janvier
Remplacement des arbres de la place E. Quinet	9 à Lyon-Mars
Les projets de la Part-Dieu	P 26/03
Redémarrage du projet immobilier du CLIP (Centre Liberté Péri)	BMO 15/02
	P 19/02 et 10/03
	LF 8/03 - 9 à Lyon-Mars
Aménagement de la place Aristide Briand	
Aménagement du parvis de l'église Saint Louis	9 à Lyon-Février

-Gerland

Aménagement de la Cité Jardin	9 à Lyon-Mars
-------------------------------	---------------

-Montchat

Parc Chambovet sauvegardé	P 9/03
---------------------------	--------

-Villeurbanne

Réaménagement de l'avenue Henri Barbusse et des Gratte-Ciel	Le Monde 26/01
	Figaro 19/02
	P 18/02 et 10-26/03
Ouverture du Campus de la Doua sur la ville	P 12/03 et 5/04
Les puces de la Feyssine	P 4/01
Un concours européen à la Feyssine	P 21/01 et 2/04

-Caluire

Rénovation du quartier Saint Clair	P 16/03
------------------------------------	---------

-Vaulx-en-Velin

Projet de transformation du Grand Vire	LM 29/01
--	----------

BMO Bulletin Municipal Officiel
LF Lyon-Figaro

LM Lyon-Matin
R.V.L. Renaissance du Vieux Lyon

P Progrès

SAUVEGARDE & EMBELLISSEMENT DE LYON Membre de CIVITAS NOSTRA			Adhérez à  SAUVEGARDE ET EMBELLISSEMENT DE LYON	COTISATION Membre ADHERENT 130F Membre BIENFAITEUR ou PERSONNE MORALE 700F JEUNE - ETUDIANT 70F
Président Jean-Paul DRILLIEN 39, Rue Félix Jacquier 69006 - LYON TEL : 78.93.04.52	Secrétaire Marielle GIRAUD 14, Rue Pierre Corneille 69006 - LYON TEL : 78.52.33.10	Trésorier Henry BERCHTOLD 21 ^{er} , av Gal Leclerc 69160 TASSIN LA DEMI LUNE TEL : 78.34.34.17		CREDIT LYONNAIS Agence Le Parc Compte N° 50 145 V
17, rue Sully - 69006 LYON - Tél. 78 93 04 52				